

dans votre obéissance et votre docilité. Nous en rendons grâces à Dieu et nous vous en adressons, nos très chers fils, nos plus sincères remerciements.

Mais avant de vous exprimer nos désirs et nos sentiments, nous voulons, bien-aimés fils, vous communiquer une joyeuse nouvelle. Notre Saint Père le Pape Pie X, que Dieu daigne nous le conserver longtemps et le préserver de tout malheur, a daigné nous admettre en audience particulière avec notre Révérendissime Définitoire général le 11 octobre 1903.

Sa Sainteté a bien voulu tout d'abord nous recevoir seul avec le T. R. P. Procureur Général de l'Ordre ; et là, nous lui avons brièvement rappelé les vœux et les prières que nous lui avons adressés dans la lettre suivante :

Très Saint Père,

« Il est enfin permis au Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs, aux Pères Définiteurs généraux et aux autres membres de la Curie généralice, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, de vous exprimer la joie immense qu'ont ressentie les enfants des Trois Ordres du Séraphique Patriarche en apprenant l'élection de Votre Sainteté à la dignité de Chef suprême de l'Eglise et de Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est avec un souverain respect et à la grande consolation de nos cœurs que nous vous présentons les vœux de tous les enfants de saint François. La Sainte Eglise nous met elle-même ces souhaits sur les lèvres. Que Dieu, Très Saint Père, vous conserve et vous garde, qu'il vous comble de joie ; qu'il vous délivre des mains de vos ennemis ; qu'il vous accorde d'occuper de longues années la Chaire Apostolique.

« Nous renouvelons du fond de nos âmes le vœu et la promesse que nous avons faite en tant que Fils de saint François d'avoir toujours pour Votre Sainteté un respect profond, une parfaite obéissance et un filial amour.

« Daignez, Très Saint Père, nous vous en supplions, bénir les plus petits de vos fils agenouillés devant vous, car c'est à eux qu'incombe le gouvernement de tout l'Ordre des Frères-Mineurs de saint François. Bénissez aussi tous les religieux et religieuses soumis à notre juridiction ; bénissez les nombreux Tertiaires de la pénitence dont les œuvres de piété et de charité sont partout si admirables. Bénissez enfin nos bienfaiteurs et nos parents.

« Qu'il pl
vinciaux et
sième Ordre
sujets respec

« La mort
seur de Vos
lant Protect
que Père s
Règle, enjoi
gneur Pape
verneur, pro
mandons à
Protecteur d

Notre So
bonté nos v
tenir pendar
ses paroles s

De lui-m
comme nous
Sainteté noi
lettre authog

Cette lettr
tons aujourd

Bien-

« Nous av
en recevant l
pour nous l'
ments pour l
de notre bie
nous accord
joint dans le
Mineurs, à t
parents et bie

Les Supéri
du Second et
à leurs sujets

En outre,
teur. Suivant
Léon XIII,